CHAPLIN, L. P.—Taxe de 1881, montant à...

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, [illegible], Burdette et Macarty, désigné comme le lot No. 1, de l'ilet No. 27. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 205 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues [illegible].

[illegible], JNO.—Taxe de 1881, montant à... $00

[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le [illegible] District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Jefferson et le Chemin Coquille, désignés comme les lots Nos. 4, 5, 8 et 9 [illegible]. Les dits Nos. 4 et 5 mesurent [illegible] la rue Marks, sur une profondeur de 191 et 206 pieds. Les dits lots Nos. [illegible] mesurent 60 pieds de face au Chemin Coquille, sur une profondeur de 221 pieds. Le dit lot No. 4 forme l'encoignure des rues Marks et Chemin Coquille.

[illegible], MME. N.—Taxe de 1881, montant à... $16 50

[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Avenue Carrollton, Dublin et [illegible], désignés comme les lots A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L et M, de l'ilet No. [illegible]. Le dit lot A mesure 34 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de [illegible]. Le dit lot B mesure [illegible] pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de [illegible]. Les dits lots C, D, E et F mesurent chacun 30 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 100 pieds. [illegible] mesure 30 pieds de face à [illegible] Carrollton, sur une profondeur de [illegible]. Le lot H mesure 30 pieds de face [illegible] Carrollton, sur une profondeur [illegible]. Les lots I, J, et K mesurent 30 pieds de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de 120 pieds. Les lots [illegible] mesurent 30 pieds chaque de face à la rue Burthe sur une profondeur de [illegible]. Le lot F forme l'encoignure de l'Avenue Carrollton et Deuxième. Le lot K forme l'encoignure de l'Avenue Carrollton [illegible].

DAVENPORT, SUC. JNO.—Taxe de [illegible], montant à...

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hampson, Short, Washington et Deuxième, désigné comme le lot No. [illegible], de l'ilet No. 83. Le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 120 pieds.

DURANT, THOS. ET KIND [illegible]—Taxe de 1881, montant à... $1 20

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Madison, Cambronne et [illegible], désigné comme l'ilet No. 381. Le dit ilet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

DE CHAISEL, E.—Taxe de 1881, montant à... $00

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Avenue Carrollton, [illegible] et Septième, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3 et 4, de l'ilet No. 244. Le dit lot No. 1 mesure [illegible] pieds de face à la rue Dublin, sur une profondeur de 115 pieds. Les dits lots Nos. [illegible] mesurent 95 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de [illegible] pieds.

DAVENPORT, SUC. JOHN—Taxe de 1881, montant à... $2 70

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hampson, Short, Washington et Deuxième, désignés comme les lots Nos. [illegible]. Les dits lots Nos. [illegible] mesurent [illegible] sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot [illegible] forme l'encoignure des rues Short et Hampson.

DAVENPORT, J. JNO.—Taxe de 1881, montant à... $3 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hampson, Washington, Short et St. Charles, désignés comme les lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. 77. Les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 60 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 120 pieds.

EICHLAMB, MARGARET—Taxe de 1881, montant à... $2 40

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Cinquième, Jefferson et Plum, désignés comme les lots A, B, E et F, de l'ilet No. 156. Les dits lots A et B mesurent [illegible] pieds de face à la rue Cambronne, sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots E et F mesurent 60 pieds de face à la rue Cinquième, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot A forme l'encoignure des rues Cambronne et Cinquième.

ESTERS, M., MME.—Taxe de 1881, montant à... $2 40

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Plum, Burdette et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 15, 16, 17 et 18, de l'ilet No. 156. Les dits lots Nos. 15, 16 et 17, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de [illegible] pieds.

FASNACHT, SAMUEL, MME.—Taxe de 1881, montant à... $15 00

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans partie sur le Chemin de la Metairie, 400 pieds sur le N. O. Chemin Coquille, 383 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne de la ville, 259 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne de la Metairie, 289 pieds sur le chemin.

FORTUNE, J.—Taxe de 1881, montant à...

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, d'Armas et Macarty, désigné comme le lot No. 11 de l'ilet No. 39. Le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue d'Armas, sur une profondeur de 150 pieds.

FLETCHER, WILLIAM—Taxe de 1881, montant à... 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short, Washington, Green et Septième, désigné comme le lot No. 15, de l'ilet No. 23. Le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Short, sur une profondeur de 107 pieds.

FOLTZ, MRS. CHARLES—Taxe de 1881, montant à... $1 40

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Zimple, Dublin, Madison et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 25 et 26, de l'ilet No. 135. Les dits lots Nos. 25 et 26 mesurent 35 pieds de face à la rue Zimple, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 26 forme l'encoignure des rues Zimple et Dublin.

FORTUNE, JOSEPH—Taxe de 1881, montant à...

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Plum et Quatrième, désigné comme le lot No. 14, de l'ilet No. 147. Le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Léonidas, sur une profondeur de 120 pieds.

GREENBURRY, HALL—Taxe de 1881, montant à... 40c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Sixième, Marie et Jeannette, désigné comme le lot No. 10, de l'ilet No. 190. Le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Monroe et Sixième.

GEARY, WILLIAM—Taxe de 1881, montant à... $1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Carrollton, et les rues Short, Burthe et Deuxième, désigné comme le lot No. 19, de l'ilet No. 34. Le dit lot No. 19 mesure 30 pieds de face à la rue Short, sur une profondeur de 120 pieds.

GREEN, PAUL—Taxe de 1881, montant à... $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Huso, Pearl et Commercial, désigné comme le lot No. 5 de l'ilet No. 53. Le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

GINAULT, J. P.—Taxe de 1881, montant à... 90c

Seize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Belfast et Quatorzième, désignés comme les lots Nos. 4 à 56 de l'ilet No. 392. Les dits lots Nos. 4 à 56 mesurent 150 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 300 pieds.

GRENNON, JAMES—Taxe de 1881, montant à... $7 20

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Carrollton, les rues [illegible] et Neuvième, désigné comme l'ilet No. 311. Le dit ilet No. 311 mesure [illegible] pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

GROWELLE, MARIE—Taxe de 1881, montant à...

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Monroe, Plum et Cinquième, désigné comme l'ilet No. 169. Le dit ilet No. 169 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

GERWER, MME. JACOB—Taxe de 1881, montant à... $1 80

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Plum et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 16 et 17, de l'ilet No. 147. Les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 60 pieds de face à la rue Léonidas, sur une profondeur de 120 pieds.

GLASSER, MISS A. M.—Taxe de 1881, montant à... $1 20

Une certaine portion de deux lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Monroe, Levée et le Mississippi, désignée comme une portion des lots Nos. 83 et 84, mesurant 40 pieds de face à la rue Léonidas, sur une profondeur de 80 pieds.

HAMSCHAL, F. M.—Taxe de 1881, montant à... $1 80

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Plum, Léonidas, Jefferson et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 11 et 12, de l'ilet No. 147. Les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Plum, sur une profondeur de 120 pieds.

HEATON, R. M., J. & F.—Taxe de 1881, montant à... 60c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Marie, Levée et le Mississippi, désignés comme les lots Nos. 16 et 17, de l'ilet No. [illegible]. Les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 54 pieds de face à la rue Upperline, sur une profondeur de 147 pieds.

HOLLINGSWORTH, J.—Taxe de 1881, montant à... $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues d'Armas, Hillary, Adams et Macarty, désigné comme le lot No. 5, de l'ilet No. 40. Le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue d'Armas, sur une profondeur de 150 pieds.

HUGHES, D. M.—Taxe de 1881, montant à... $3 00

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Carrollton, et les rues Short, Nelson et Dixième, désigné comme l'ilet No. 345. Le dit ilet No. 345 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

HOLMES, N.—Taxe de 1881, montant à... 60c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Live Oak, Treizième, et le N. O. St. L. & C. R. R., désigné comme l'ilet No. 1[illegible].

HARRIS, RACHEL—Taxe de 1881, montant à... 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Quatrième, Washington et Plum, désigné comme le lot No. 1 de l'ilet No. 154. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Burdette et Quatrième.

HUNTUBIS, A.—Taxe de 1881, montant à...

La moitié d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Live Oak, Treizième, Upperline et le N. O. St. L. et C. R. R. Co., désignée comme la moitié de l'ilet No. 340.

HOSEY, M. M.—Taxe de 1881, montant à... 12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marks, Jefferson, Léonidas et Railroad, désigné comme le lot No. 1, de l'ilet No. 687. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Marks, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Marks et Jefferson.

H. J. C. H. & J. B. HAZEUR, HAZEUR FRERES, SUC.—Taxe de 1881, montant à... $21 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesure 8 arpents face à la rue Northline, et qui s'étend en profondeur entre les lignes parallèles à environ 500 pieds du Lac Pontchartrain et 251 pieds sur la ligne qui divise la propriété de Mme. Théodore Bruning.

ICARD, SOPHIE—Taxe de 1881, montant à... 60c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel Grove, Napoléon, Upperline et Dixième, désignés comme les lots Nos. 41 et 42 de l'ilet No. 432. Les dits lots Nos. 41 et 42 mesurent 125 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 90 et 100 pieds.

JUPEL, FANNY—Taxe de 1881, montant à... $4 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Dixième, Burdette et Napoléon, désignés comme les lots Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 318. Les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 6[illegible] pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Washington et Dixième.

JOHNSON, LINDA—Taxe de 1881, montant à... 15c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Hamilton, Septième et Huitième, désigné comme le lot No. 15, de l'ilet No. 268. Le dit lot No. 15 mesure 30 par 31 pieds de face sur une profondeur de 100 par 109 pieds.

JACOBS, R.—Taxe de 1881, montant à... 60c

Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Treizième, Laurel Grove, N. O. St. L. et C. R. R. et Collapissa, désignés comme les lots Nos. 15 à 24, de l'ilet Nos. 442 à 444. Les dits lots Nos. 15 à 21 mesurent 215 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 122 pieds, le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 122 pieds, les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 61 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 152 pieds. Le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Treizième et Laurel Grove.

JENNINGS, J. B.—Taxe de 1881, montant à... $1 20

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Belfast et Douzième, désigné comme l'ilet No. 398. Le dit ilet No. 398 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

JORDAN, MME. JNO.—Taxe de 1881, montant à... $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Cambronne, Madison et le Mississippi, désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. 8. Le dit lot No. 9 mesure 23 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds.

JOHNSON, MADISON—Taxe de 1881, montant à... 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Macarty, d'Armas, Clinton et Hillary, désigné comme le lot No. 11, de l'ilet No. 4[illegible]. Le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Macarty, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Macarty et d'Armas.

JACOBS, CHARLOTTE—Taxe de 1881, montant à... $1 50

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Wall, Lowerline, General Scott et Esther, désigné comme le lot No. 12 de l'ilet No. 24. Le dit lot No. 12 mesure 43 pieds de face à la rue Wall sur une profondeur de 142 pieds.

KOLLMAN, J. C.—Taxe de 1881, montant à... $[illegible]

Un certain lot et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Hampson, Madison et Deuxième, désigné comme le lot No. 20 et une portion du lot No. 12, de l'ilet No. 86. Le dit lot No. 20 mesure 77 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 120 pieds; la dite portion du lot No. 12 mesure 25 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de [illegible] pieds. Le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Dublin et Hampson.

KOLLMAN, JOHN—Taxe de 1881, montant à... $[illegible]

[illegible] lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Zimple, Troisième et Cambronne, désignés comme les lots Nos. [illegible], 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, de l'ilet No. 117. Les dits lots Nos. 6, [illegible] 9 mesurent 150 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 10 mesure 31 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 150 pieds, les dits lots Nos. 13, 14, 15, 16 et 17 mesurent 150 pieds de face à la rue Cambronne, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Madison et Zimple. Le dit lot No. [illegible] forme l'encoignure des rues Cambronne et Zimple.

HOEBER, PAUL—Taxe de 1881, montant à... $1 50

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Upperline, Levée et Quatorzième, désigné comme l'ilet No. 142. Le dit ilet mesure 150 pieds de face, sur une profondeur de 60, 97 et 106 pieds.

KERN, WM.—Taxe de 1881, montant à... $1 50

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Carrollton, et les rues Dublin, Edinburgh, Onzième et le St. L. et C. R. R. désigné comme l'ilet No. 349.

KEVERN, JOAB—Taxe de 1881, montant à...

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Adams, Napoléon et Neuvième, désigné comme l'ilet No. 314. Le dit ilet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KORBEL, CHAS.—Taxe de 1881, montant à... $2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Deuxième et Burthe, désigné comme le lot No. 22, de l'ilet No. 6[illegible]. Le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Hillary, sur une profondeur de 137 pieds.

KOLLMAN, J. C.—Taxe de 1881, montant à... $3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, St. Charles, Short et Carrollton, désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. 51. Le dit lot No. 4 mesure 60 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 80 pieds.

KOLLMAN, JOHN—Taxe de 1881, montant à... $2 40

Un certain lot et une portion de deux autres lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Carrollton, et les rues Levée, Short et le Mississippi, désignés comme le lot No. [illegible] et une portion des lots Nos. [illegible] de l'ilet No. [illegible]. Le dit lot No. 12 et la portion du lot No. [illegible] mesurent chacun [illegible] pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de [illegible] pieds.

[illegible], ANTON—Taxe de 1881, montant à... $1 20

Une portion d'un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, [illegible], Hillary et Burthe, désignée comme portion du lot No. 9 de l'ilet No. 99. La dite portion du lot No. 9 mesure 14 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 120 pieds.

LANGPRE, J. C.—Taxe de 1881, montant à... $1 44

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mary, Monroe, Belfast et Onzième, désigné comme l'ilet No. 374. Le dit ilet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

LANGPRE, J. C.—Taxe de 1881, montant à... $1 44

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Holly Grove, Jackson, Belfast et Douzième, désigné comme l'ilet No. 372. Le dit ilet No. 372 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

LEUTZNER, HENRY—Taxe de 1881, montant à... $3 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Madison, Cambronne et le Mississippi, désigné comme le lot K de l'ilet No. 6. Le dit lot K mesure 60 pieds de face à la rue Levée, sur une profondeur de 123 pieds.

LOZEL, MRS. VIRGINIA—Taxe de 1881, montant à... $3 40

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Collapissa, Short, Washington et Quatorzième, désignés comme les lots Nos. 19, 20, 21 et 22, de l'ilet No. [illegible]. Les dits lots Nos. 19, 20, 21 et 22 mesurent 129 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 107 pieds.

LABERTHE, FRANCOIS—Taxe de 1881, montant à... 60c

Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Collapissa, Laurel Grove, [illegible] et Treizième, désignés comme les lots Nos. [illegible] 3, 4, 5, 6, 7 et 8, des ilets Nos. 443 et 445. Les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent 183 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 122 pieds.

LANGPRE, J. C.—Taxe de 1881, montant à...

Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mary, Jackson, Douzième et Onzième, désignés comme les ilets Nos. 365 et 366.

MOORE, D. M.—Taxe de 1881, montant à... $1 80

Une portion de trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Burdette, Commercial et Pearl, désignée comme la portion Nos. 8, 9 et 10 de l'ilet No. 54.

MURDOCK, J.—Taxe de 1881, montant à... $4 80

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Millaudon, General Scott, Oliver et Wall, désigné comme l'ilet No. 22.

MILLER, JOHN, (No. 2)—Taxe de 1881, montant à... 60c

Un portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Cambronne, Jeannette et Cinquième, désignée comme un tiers de l'arrière du lot No. 6, l'ilet No. 179. Le dit ilet mesure 30 pieds face sur une profondeur de 120 pieds.

MILLER, JOHN, (No. 2)—Taxe de 1881, montant à... $1 [illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Cambronne, Jeannette et Cinquième, désigné comme le lot No. 9, de l'ilet No. 179. Le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Jeannette, sur une profondeur de 65 pieds.

MOCK, MME. H.—Taxe de 1881, montant à... $2 10

Un certain lot et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Quatrième, l'Avenue Carrollton et Zimple, désignés comme le lot No. 5, et la moitié du lot No. 4, de l'ilet No. 134. Le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 120 pieds. La dite moitié du lot No. 4 mesure 15 pieds de face à la rue Dublin, sur une profondeur de 120 pieds.

MEYER, J. F., (No. 2)—Taxe de 1881, montant à... 36c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Collapissa, Dublin, l'avenue Carrollton et Treizième, désignés comme les lots Nos. 3, 4 et 5, de l'ilet No. 455. Les dits lots Nos. 3, 4 et 5 mesurent 81 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 108 pieds.

MEYER, J. F., (No. 2)—Taxe de 1881, montant à... 12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Collapissa, Dublin, Carrollton et Treizième, désigné comme le lot No. 19, de l'ilet No. 455. Le dit lot No. 19 mesure 27 pieds de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de 108 pieds.

MARKS, JOSIAH—Taxe de 1881, montant à... 12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Collapissa, Dublin, l'avenue Carrollton et Treizième, désigné comme le lot No. 15, de l'ilet No. 455. Le dit lot No. 15 mesure 27 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 108 pieds.

MICHEL, MICHEL—Taxe de 1881, montant à... $[illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Zimple et Quatrième, désigné comme le lot No. 3, de l'ilet No. 153. Le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 120 pieds.

MICKS, THEO.—Taxe de 1881, montant à... $10 20

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short, l'avenue Carrollton, Plum et Cinquième, désigné comme l'ilet No. 163. Le dit ilet mesure 301 pieds de face, sur une profondeur de 275 pieds.

MANDAND, M. R. ET LES HERITIERS C. DARBY—Taxe de 1881, montant à... $1 50

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Laurel, Napoléon et Dixième, désigné comme l'ilet No. 290. Le dit ilet No. 290 mesure 301 pieds de face, sur une profondeur de 186 et 51 pieds.

MILHAU, BERNARD.—Taxe de 1881, montant à... $9 00

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, l'avenue Carrollton, Pritchard et Douzième, désigné comme l'ilet No. 414. Le dit ilet No. 414 mesure 300 pieds de face, sur une profondeur de 291 pieds.

MEEKS, THEODORE.—Taxe de 1881, montant à... $7 50

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Short, Jeannette, et Cinquième, désigné comme l'ilet No. 162. Le dit ilet mesure 301 pieds de face, sur une profondeur de 275 pieds.

MILLARD, LOUISA—Taxe de 1881, montant à... $[illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burthe, Clinton, Hillary et Troisième, désigné comme le lot No. 2 de l'ilet No. 102. Le dit lot No. 2 mesure 32 pieds de face à la rue Burthe, sur une profondeur de 12[illegible] pieds.

MEEKS, THEO.—Taxe de 1881, montant à... $1 50

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bernadotte, Léonidas Seizième, Chemin Coquille et Washington, désigné comme l'ilet Nos. 584 et 585.

MARTIN, ALFONSE—Taxe de 1881, montant à... $4 80

Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Burdette, Adams et Zimple, désignés comme les lots Nos. 12 à 23, de l'ilet No. 180. Le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 100 pieds. Les dits lots Nos. 13 à 22 mesurent 300 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 1[illegible] forme l'encoignure des rues Burdette et Zimple.

[illegible], JOHN—Taxe de 1881, montant à... $1 30

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hampson, Hillary, Adams et Deuxième, désigné comme le lot No. 6, de l'ilet No. 80. Le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 100 pieds.

MICHEL, VVE. JEAN—Taxe de 1881, montant à... $10 20

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Madison, Cambronne et Deuxième, désignés comme les lots Nos. 14, 12 et 13 de l'ilet No. 87. Le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de [illegible] pieds. Les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent 60 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de [illegible] pieds.

McGLOIN, MME. P.—Taxe de 1881, montant à...

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Huitième, Burdette, Adams et Cypress, désignés comme les lots Nos. 21 et 22 de l'ilet No. 281.

McGUMPTY, EMMA—Taxe de 1881, montant à... 40c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Napoléon, Washington et Dixième, désignés comme les lots Nos. 3, 4 et 5 de l'ilet No. 316. Les dits lots 3, 4 et 5 mesurent 90 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds.

McINTYRE, PHILIP, JR.—Taxe de 1881, montant à... $4 36

Dix-sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Short et Plum, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 10 et 12 de l'ilet No. 153. Les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 mesurent 210 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 107 pieds. Les dits lots Nos. 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent 180 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 107 pieds. Les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 150 pieds. Les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Plum, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Washington et Quatrième. Le dit lot No. 17 forme l'encoignure des rues Short et Quatrième.

McINTYRE, PHILIP, JR.—Taxe de 1881, montant à... $3 64

Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Burdette, Adams et Plum, désignés comme les lots Nos. 1 à 12, de l'ilet No. 155. Les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent 270 pieds de face à la rue Quatrième, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Adams, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Quatrième et Burdette. Le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Quatrième et Adams.

McINTYRE, PHILIP, JR.—Taxe de 1881, montant à... 90c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Burdette, Adams et Plum, désignés comme les lots Nos. 23 et 24 de l'ilet No. 155. Les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 150 pieds.

McCORMACK, THOS.—Taxe de 1881, montant à... $18 00

Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short, l'Avenue Carrollton, Hampson et Deuxième, désignée comme le tiers de l'ilet No. 84.

ORDRE ST. BENEDICT—Taxe de 1881, montant à... $10 50

Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Troisième, Jefferson et Burthe, désignés comme les lots Nos. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, de l'ilet No. 111. Les dits lots Nos. 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent 210 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 150 pied. Le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Cambronne et Troisième.

OWENS, CATHERINE, MLLE—Taxe de 1881, montant à... $1 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mary, Plum, Jackson et Cinquième, désignés comme les lots Nos. 4 et 5 de l'ilet No. 171. Les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 60 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 4 forme l'encoignure des rues Mary et Plum.

OWENS, CATHERINE, MLLE—Taxe de 1881, montant à... $1 [illegible]

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mary, Plum, Jackson et Cinquième, désignés comme les lots Nos. 6, 7 et 8, de l'ilet No. 171. Les dits lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent 90 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 120 pieds.

PURCELLE, SUC. S.—Taxe de 1881, montant à... $[illegible]

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Carrollton et les rues Dublin, Quatorzième et Collapissa, désigné comme l'ilet No. 460. Le dit ilet mesure 300 pieds de face, sur une profondeur de 231 pieds.

PER[illegible]ON, [illegible]—Taxe de 1881, montant à... $3 40

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Zimple, Cambronne et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 20, 21 et 22 de l'ilet No. 1[illegible]. Les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Jefferson et Zimple.

PHILIPS, JAMES—Taxe de 1881, montant à... $1 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Monroe, Léonidas et Zimple, désignés comme les lots Nos. 1 et 2, de l'ilet No. 15[illegible]. Les dits lots Nos. 1 et 2, mesurent 60 pieds de face à la rue Quatrième, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Quatrième et Monroe.

PERSIGE, AUGUSTINE—Taxe de 1881, montant à... $3 60

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Dublin, Chemin Coquille et Dix-septième, désignés comme les ilets Nos. [illegible] mesurent [illegible] pieds de face, sur une profondeur de [illegible] pieds.

PORTER, MARIE—Taxe de 1881, montant à... $7 50

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Troisième, Léonidas et Levée, désignés comme les lots Nos. 70, 71 et 72 de l'ilet No. 113. Le dit lot No. 70 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 111 pieds; le dit lot No. 71 mesure 30 pieds de face à la rue Levée [illegible]. Le dit lot No. 72 forme l'encoignure des rues [illegible] et Monroe.

PURCELL, SUC. B.—Taxe de 1881, montant à... $1 60

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Deuxième, Burthe et Madison, désignés comme les lots Nos. 12 et 13, de l'ilet No. 92. Les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent 90 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 119 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Dublin et Deuxième.

ROONEY, JNO.—Taxe de 1881, montant à... $1 [illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Cambronne, Collapissa et Quatorzième, désigné comme l'ilet No. 400. Le dit ilet mesure 300 pieds de face, sur une profondeur de 300 pieds.

PORTER, MARY—Taxe de 1881, montant à... $7 50

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Troisième, Léonidas et Levée, désignés comme les lots Nos. 49, 50 et 51 de l'ilet No. 113. Les dits lots Nos. 49, 50 et 51 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. [illegible] forme l'encoignure des rues Monroe et Troisième.

REED, JEFFERSON—Taxe de 1881, montant à... 60c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Burdette, Napoléon et Dixième, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'ilet No. 318. Les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 60 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 120 pieds.

READ, G. W.—Taxe de 1881, montant à... 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Mary, Jeannette et Sixième, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 19[illegible]. Le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds.

RAYMOND, G.—Taxe de 1881, montant à... $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burthe, Clinton, Hillary et Troisième, désigné comme le lot No. 5 de l'ilet No. 102. Le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 120 pieds.

ROBINS, MME. J. L.—Taxe de 1881, montant à... 60c

Un certain lot et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Léonidas, Jefferson et le Mississippi, désignés comme le lot No. 5 et une portion du lot No. 6 de l'ilet No. 4.

RAVE, CHARLES—Taxe de 1881, montant à... $3 40

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues d'Armas, Hillary et Anne, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 35. Les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 60 pieds de face à la rue d'Armas sur une profondeur de 165 pieds.

ROSENTHAL, MME. S.—Taxe de 1881, montant à... $1 80

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Dublin, Burthe et Troisième, désignés comme les lots Nos. 11 et 12, de l'ilet No. 10[illegible]. Les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 117 pieds.

RICE, SUC. DANIEL—Taxe de 1881, montant à... $3 10

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Jeannette, Madison et Cinquième, désigné comme le lot No. 10, de l'ilet No. 179. Le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Cambronne et Jeannette.

ROSENTHAL, SOLOMON—Taxe de 1881, montant à... $5 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Hampson, Cambronne et Deuxième, désigné comme le lot No. 22 C, de l'ilet No. 87. Le dit No. 22 C mesure 52 pieds de face à la rue Levée, sur une profondeur de 97 pieds.

SCHNABLE, M.—Taxe de 1881, montant à... $4 [illegible]

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, l'Avenue Carrollton, Short et le Mississippi, désignés comme les lots Nos. 16, 17, 18, 19 et 20, de l'ilet No. 8. Les dits lots Nos. 16, 17, 18, 19 et 20 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de [illegible] pied. Le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Levée et Short.

SOULE, E. N.—Taxe de 1881, montant à...

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hampson, Hillary, Adams et Deuxième, désigné comme le lot No. 14, de l'ilet No. 80. Le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 100 pieds.

SARRES, JEAN—Taxe de 1881, montant à... $1 10

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Carrollton, et les rues Nelson, Dublin et Onzième, désigné comme l'ilet No. 388. Le dit ilet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 291 pieds.

SPENCER, A. S. C.—Taxe de 1881, montant à... 75c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues d'Armas, Clinton, Millaudon et Anne, désigné comme le lot No. 11, de l'ilet No. 33. Le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Anne, sur une profondeur de 105 pieds. Le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Millaudon et Anne.

SMITH, PATRICK—Taxe de 1881, montant à... $1 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Clinton, Zimple et Lowerline, désignés comme les lots Nos. 2 et 3 de l'ilet No. 1[illegible]. Les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent 60 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds.

SCOTT, WM.—Taxe de 1881, montant à... 90c

Un certain lot et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Plum, Quatrième et Burdette, désigné comme le lot No. 6 et une portion de l'arrière du lot No. 11, de l'ilet No. 154. Le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds, la dite cinquième portion du lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 35 pieds.

SUTTER, GEORGE M.—Taxe de 1881, montant à... [illegible]

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Plum et Cinquième, désignée comme une portion de l'ilet No. 167. La dite portion mesure 6[illegible] pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

[illegible], A., ET [illegible]—Taxe de 1881, montant à... 90c

[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Hamilton, Septième et Huitième, désignés comme les lots Nos. [illegible]. Les dits lots Nos. [illegible] mesurent [illegible] pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 135 pieds.

TODD, [illegible] M.—Taxe de 1881, montant à... $1 [illegible]

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commercial, Millaudon, Lowerline et [illegible], désignés comme les lots Nos. 1, 2, [illegible]. Les dits lots Nos. 1, 2 et [illegible] mesurent [illegible] pieds de face à la rue Commercial, sur une profondeur de [illegible] pieds. Le dit lot No. [illegible] forme l'encoignure des rues Commercial et Millaudon.

THOMAS, F.—Taxe de 1881, montant à... [illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Short et Commercial, désigné comme le lot No. 4, de l'ilet No. 50. Le dit lot No. 4 mesure [illegible] pieds.

[illegible] AND J. COURNET—Taxe de 1881, montant à...

Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dixième, Monroe, Nelson et Mary, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, de l'ilet No. 33[illegible]. Les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent 240 pieds de face à la rue Dixième sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Dixième et Monroe.

TARONTO, GUISEPPE—Taxe de 1881, montant à... $1 44

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, [illegible] et Huitième, désigné comme l'ilet No. 2[illegible]. Le dit ilet mesure [illegible] pieds de face sur une profondeur de [illegible] pieds.

THOMAS, MME. ELIZABETH—Taxe de 1881, montant à... $1 [illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burthe, Dublin, Madison et Troisième, désigné comme le lot No. 24 de l'ilet No. 100. Le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 120 pieds.

TAYLOR, MRS. M. L.—Taxe de 1881, montant à... $1 [illegible]

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Douzième et Belfast, désigné comme l'ilet No. 399. Le dit ilet No. 399 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

[illegible], JNO.—Taxe de 1881, montant à...

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Anne, Hillary, Adams et d'Armas, désigné comme le lot No. 15 de l'ilet No. [illegible]. Le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Anne, sur une profondeur de 165 pieds.

TILLMAN, BENJAMIN—Taxe de 1881, montant à... $3 10

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, Hampson et Deuxième, désignés comme les lots Nos. 22 et 23 de l'ilet No. [illegible]. Les dits lots Nos. 22 et 23 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de [illegible] pieds.

WILLIS, SANDY—Taxe de 1881, montant à... 90c

Deux certains lots et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Huitième, Cohn et Mary, désignés comme les lots Nos. 13 et 14, et la moitié du lot No. 15, de l'ilet No. 263. Les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 60 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds, la dite moitié du lot No. 15 mesure 15 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Jackson et Huitième.

WEST, GEO.—Taxe de 1881, montant à... $9 60

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short, l'Avenue Carrollton, Edinburgh et Onzième, désigné comme l'ilet Nos. 347 et 348, mesurant 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WASHINGTON, CHAS.—Taxe de 1881, montant à... $1 20

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Cypress, Washington et Huitième, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, de l'ilet No. 280. Les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent 150 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Burdette et Cypress.

WILSON, W. S.—Taxe de 1881, montant à... $[illegible]

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Léonidas, Zimple et Monroe, désignés comme les lots Nos. 44, 46 et 45 de l'ilet No. 1[illegible]. Les dits lots Nos. 44, 46 et 45 mesurent 90 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds.

WARMOTH, H. C.—Taxe de 1881, montant à... $7 50

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, l'Avenue Carrollton, Green et Sixième, désigné comme l'ilet No. 222. Le dit ilet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 326 pieds.

WILLIAMS, P.—Taxe de 1881, montant à... $1 80

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues d'Armas, Millaudon, Clinton et Anne, désignés comme lots Nos. 7 et 8, de l'ilet No. 33. Les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent 60 pieds de face à la rue d'Armas, sur une profondeur de 165 pieds.

WILLIAMS, MME. G.—Taxe de 1881, montant à... $1 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Hillary, Commercial et Pearl, désigné comme le lot No. 13, de l'ilet No. 57. Le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Pearl, sur une profondeur de 150 pieds.

[illegible], POLLARD—Taxe de 1881, montant à... $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burthe, Hillary, Clinton et Troisième, désigné comme le lot No. 9, de l'ilet No. 102. Le dit lot No. 9 mesure 33 pieds de face à la rue Burthe, sur une profondeur de 120 pieds.

WILLIAMS, W. H.—Taxe de 1881, montant à... $2 40

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Burthe et Troisième, désignés comme les lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 112. Les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent 60 pieds de face à la rue Léonidas, sur une profondeur de 100 pieds.

WARMOTH, H. C.—Taxe de 1881, montant à... $4 20

Quatorze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, l'Avenue Carrollton, Green et Septième, désignés comme les lots Nos. 12 à 25, de l'ilet No. 225. Les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent 60 pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de 120 pieds. Les dits lots Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent 270 pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de 117 pieds. Le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Green, sur une profondeur de 117 pieds. Les dits lots Nos. 24 et 25 mesurent 60 pieds de face à la rue Green, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 14 forme l'encoignure des rues Septième et Dublin. Le dit lot No. 25 forme l'encoignure des rues Green et Dublin.

WASHINGTON, E., VVE.—Taxe de 1881, montant à... $1 20

Une certaine portion d'un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jeannette, Madison, Cambronne et Cinquième, désignée comme une portion du lot No. 7, de l'ilet No. 179. La dite portion mesure 35 pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de 60 pieds.

ZENNECK, A.—Taxe de 1881, montant à... $[illegible]

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 150 pieds au [illegible] de la Metairie, [illegible] pieds de large, à l'arrière, sur la rue Northline, [illegible] pieds sur la ligne [illegible] et [illegible] pieds sur la ligne Hazeur Frères.

[illegible], SUC. ADAMS—Taxe de 1881, montant à... $5 00

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Plum et Cambronne, désignée comme une portion de terre de l'ilet No. 167. La dite portion mesure 150 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur 120 pieds. La dite portion forme l'encoignure des rues Jefferson et Plum.

ZEIGLER, SUC. ADAM—Taxe de 1881, montant à...

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Plum, Léonidas et Cinquième, désignés comme les lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 166. Les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 90 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Jefferson et Plum.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue sera rachetable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,

State Tax Collector, Upper District, Parish of Orleans, office No. 36 Union street.

Vente pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, TROISIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. le [illegible]ème jour de juillet A. D. 1884 et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du [illegible] jour de Décembre, 1881, au taux de 5 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et la propriété foncière assessée à chacun, pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

ESPINOSA, SUC. MME.—Taxe de 1881, montant à... $3 00

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Barthélemy, Mazant, Bourgogne et Remparts, désignés comme les lots Nos. 19, 20, 21 et 22 de l'ilet No. [illegible]. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de 120 pieds.

HOLLAND, JOHN H.—Taxe de 1881, montant à... $7 80

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Esplanade, [illegible], Mystère, Forstall et [illegible], désigné comme l'ilet No. [illegible]. Le dit ilet No. [illegible] mesure 331 pieds de face sur 184 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue sera rachetable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

Vente pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SECOND DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. le 2[illegible]ème jour de juillet, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1881, au taux de 5 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et la propriété foncière assessée à chacun, pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

DAVIDSON, J. ET J. C.—Taxe de 1881, montant à... $3 60

La moitié d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Hagan, le Bayou St. Jean, les rues Toulouse et St. Pierre, désignée comme une moitié de l'ilet No. 450.

WINSHIP, MME. L.—Taxe de 1881, montant à... $[illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Quartier, St. Claude et Esplanade, mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts sur 60 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Remparts et Quartier, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 109.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et propriété vendue sera rachetable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES PAROISSE D'ORLEANS, TROISIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Deuxième District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. samedi, le 26ème jour de juillet, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de décembre, 1881, au taux de 5 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et la propriété foncière assessée à chacun pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

ZINSER, JACOB F.—Taxe de 1881, montant à... $6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, [illegible], Washington et Remparts, désigné comme le lot No. 14 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 14 mesure 31 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 127 pieds.

ZINSER, JACOB F.—Taxe de 1881, montant à... $2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Solidelle et Joséphine, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 382, le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 120 pieds.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

Vente pour Taxes d'Etat de [illegible] Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SECOND DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. le 26ème jour de juillet, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1881, au taux de 5 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et la propriété foncière assessée à chacun, pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

VEILLIAN, JOS.—Taxe de 1881, montant à... $4 [illegible]

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Canal et Douane, désignés comme lots Nos. 13 et 13 de l'ilet No. [illegible], les dits lots mesurent, chacun, 26 pieds de face à la rue Tonti sur une profondeur de 142 pieds.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS

Bureau—No. 73 rue de Chartres.

DUFOUR, DONNET & CIE,

Propriétaires.

Nouvelle Orléans